

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

### SEANCE DU 6 avril 2021

**Présents :** M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M.THELLIER Roger, M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. AMIOT Christophe, Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. HESLOUIN Guillem, Mme JEHAN Marina.

**Ayant donné pouvoir :**

M GERARD Stéphane ayant donné pouvoir à Mme CHERBONNEL Isabelle  
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie

**Absent(s) excusé(s) :** M. PICOT Xavier

**Absent(s) :**

M. THELLIER Roger a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 23 février 2021 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 sujet :

- Participation du CCAS pour l'acquisition du panneau lumineux

### **Ordre du jour**

**Compte administratif 2020**

Sous la présidence de M. ROCHEFORT Jean-Luc, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'ensemble de la comptabilité des différents comptes administratifs de la commune de GRANDPARIGNY soumis à son examen

### **Budgets Annexes**

**Lotissement les Acacias**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat cumulé	- 170 010.86 €	201 812.81 €

**Lotissement les Cytises**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat cumulé	- 1 709.43 €	- 3 090.59 €

## Commune de GRANDPARIGNY

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat cumulé	1 046 896.59 €	-82 758.44 €

### Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. GARNIER Patrice,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2021. L'évolution des bases de + 0.20 % par la loi des finances 2021 et les nouvelles constructions apportent une augmentation du produit fiscal de 7 516.74 €.

Il informe l'assemblée que la taxe d'habitation est supprimée, et qu'à partir de cette année il n'y a plus de produit de taxe d'habitation (hormis pour les résidences secondaires). Pour compenser cette perte, la collectivité récupère la part départementale du foncier bâti. Le taux devient 37.95 % (Taux communal 16.53 % + taux départemental 21.42 %). Le produit dégagé est assorti d'un coefficient correcteur (cette année il s'élève à 230 484 €). Ce nouveau calcul des impôts directs devrait être neutre pour le contribuable et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux suivants

- Taxe foncière (Bâti) : 37.95 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 19.48%

- .

### Budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture des différents travaux inscrits dans ce projet de budget.

Les travaux inscrits ont été examinés en commission de travaux le 9 mars 2021 et le projet de budget étudié en commission des finances le 18 mars 2021.

Les principaux travaux proposés en investissement pour 2021 sont :

- **Commune déléguée de CHEVREVILLE**  
Travaux de finition de l'aménagement du bourg de Chèvreville

Acquisition de terrain  
Programme voirie 2021  
Toiture église

- **Commune déléguée de MARTIGNY**

Programme voirie 2021  
Clôture logement ancien presbytère  
Candélabre Solaire le clos du Feu (Martigny)

- **Commune déléguée de MILLY**

Programme Voirie 2021  
Mise aux normes accessibilité Salle des Associations  
Rénovation d'un logement communal de Milly

- **Commune déléguée de PARIGNY**

Local Archives de la Mairie  
Projet Numérique de l'école  
Effacement de Réseau – Eclairage public – Rue de la Vieille Rivière, Résidence St Laurent  
Aménagement d'un bureau à l'étage à la Mairie  
Travaux d'aménagement Rue St Berthevin dans le bourg de PARIGNY  
Extension des Ateliers Techniques  
Travaux de rénovation de la Sacristie de PARIGNY et Eclairage extérieur de l'Eglise  
Aménagement de la Résidence du Clos de la Jaunière  
Programme de voirie

- \* **Commune de GRANDPARIGNY**

- Audit énergétique des bâtiments communaux
- Signalisation des lieux (entreprises et bâtiments)

Le budget présenté est équilibré sans augmentation des taux d'imposition locaux pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive. Un emprunt de 450 000 € est inscrit pour financer les travaux. Ces investissements de long terme doivent être étalés dans le temps.

M. GARNIER rappelle les propos de M. COQUEMONT, Trésorier relatif aux ratios de l'encours de la dette la commune qui se situe à 2.813 ans.

Des échéances d'emprunt tombent en 2022 et 2023.

Les budgets primitifs s'équilibrent

	Fonctionnement	Investissement
Commune	3 057 613.79 €	3 022 670.65 €
Lotissement Les Acacias	206 392.03 €	244 444.03 €
Lotissement Les Cytises	635 343.38 €	509 393.75 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021

**Extension des ateliers techniques : honoraires de l'architecte**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération N° 118-119 en date du 9 décembre 2019, confiant une mission de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité relatif à l'extension des ateliers techniques.

Une demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements Ruraux a été obtenue en 2020.

M. GARNIER Patrice, soumet aux membres du conseil municipal une proposition d'honoraires de M. MOULIN et ses collaborateurs.

Désignation des membres	Prestations exécutées par les membres	du groupement conjoint HT
MOULIN Patrice	Mission de maîtrise d'oeuvre	7 341.44 €
SELARL LAMARE	Mission de maîtrise d'oeuvre	17 582.56 €
SNC LEBAS MALOISEL	Economie de la construction	6 350.00 €
SARL COQUIERE Ingénierie	BET Fluides et CVC	4 949.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition d'honoraires de M. MOULIN, architecte et de ses collaborateurs pour un montant de 36 223.00 € HT, soit 43 467.60 € TTC.

**Commune déléguée de PARIGNY : Effacement de réseaux électriques et téléphoniques « Rue de la Vieille Rivière – Secteur de l'Abattoir » APS 391033**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour les travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques « Rue de la Vieille Rivière – Secteur de l'Abattoir » APS 391033.

Le syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 254 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRANDPARIGNY s'élève à environ 82 650 €.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue de la Vieille Rivière – Secteur de l'Abattoir » PARIGNY

**Création d'un dispositif « Chantier Argent de poche »**

Monsieur le Maire rappelle qu'un comité constitué de membres du Conseil municipal a étudié la possibilité de créer un « dispositif Argent de Poche ».

Il s'agit de proposer à des jeunes adolescents de 16 à 18 ans ayant leur résidence principale à GRANDPARIGNY d'effectuer des chantiers d'une demi-journée (3h30 avec une pause de 1/2h) pendant 4 jours pendant les vacances scolaires de juillet, août et octobre 2021.

Ces chantiers permettent aux jeunes de participer à l'amélioration du cadre de vie communal, en contrepartie d'une indemnisation de la commune de 15 € par jour, soit 60 € /semaine

Les missions proposées sont :

- Entretien des espaces verts
- Saisie informatique des archives
- Divers ....

Les inscriptions se feront à partir de ce jour aux horaires d'ouverture de la mairie. Le dossier d'inscription sera téléchargeable sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la mise en place du dispositif « Chantiers Argent de Poche » sur la commune de GRANDPARIGNY comme décrit, pendant les périodes de congés scolaires juillet, août et octobre 2021 et décide la création de 7 postes au sein de la commune de GRANDPARIGNY, concernant le dispositif « Chantiers Argent de Poche ».

### **Questions et informations diverses**

En ce qui concerne l'éclairage public, M. GARNIER précise qu'il a demandé au SDEM une étude de l'effacement des réseaux Route du Mauray. Compte tenu de la longueur de la voie, ces effacements se feront très certainement en 2 tranches.